Autorisation de droit à l’image

Je soussigné(e)Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Conformément aux dispositions relatives au droit à l’image, j’autorise le Salon Hockey Club dont le siège est situé au 2715 route du Val de Cuech à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des différents entraînements, rencontres sportives et autres rassemblement au sein du club.
Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d’utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n’est lié par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à Salon de Provence, le 07.Novembre 2023

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Fabrice Decourval**

 Président SHC

 